Original: anglais

DÉCLARATION DE LA NAMIBIE À LA SOUS-COMMISSION 3

Ministry of Fisheries and Marine Resources

Tél.: 2053007 Private Bag 13355

Fax: 224566 WINDHOEK

Enquiries: **Desmond. Bester** 20 novembre 2020

M. Camille Jean Pierre Manel Secrétaire exécutif de l'ICCAT Calle Corazon de Maria, 8 28002 Madrid ESPAGNE

M. Saasha Pheehe Président de la Sous-commission 3

Cher M. Camille Jean Pierre Manel,

OBJET : DEMANDE DE REPORT DE 25% DU QUOTA INITIAL PAR LA NAMIBIE REC. 16-07

La Namibie soutient la proposition du Président de la Sous-commission 3 sur le germon du Sud visant à reconduire d'un an la Rec. 16-07 jusqu'en 2021 et toutes les mesures de conservation et de gestion actives en 2020 seront simplement appliquées en 2021.

La Namibie souhaite faire part de son intention, conformément au paragraphe 4a) et b) de la Rec. 16-07, de reporter la sous-consommation de son quota de 2019 à 2021.

La sous-consommation de 2019 s'élève à 2.633,50 t. Toutefois, comme le montant maximum du report correspond à 25% du quota initial (3.600 t), 900 t (25% de 3.600 t) seront transférées en 2021.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Meilleures salutations.

Desmond Bester Namibie